

Sommaire

- * Agenda, Actualité p.1
- * Sanitaire p.2
Arthrites : comment les gérer ?
- * Prédation p.2-3
De nouvelles zones concernées
- * Pratique p.3
Un couloir de tri pour les agneaux
- * Sanitaire p.4
FCO : point de situation et vaccins
- * Marchés p.4
Cotation de l'agneau français

AGENDA

* A partir du 1er juin, Analyses de fourrages

La Maison de l'Élevage, comme tous les ans, vous propose de réaliser des analyses de fourrages. Vous pouvez soit nous apporter vos échantillons à Albi, soit les faire passer à vos techniciens ! Cette organisation collective permet de proposer des tarifs préférentiels : 32 € la 1ère analyse et 25 € les suivantes (la seconde analyse est gratuite pour les adhérents aux services de la Maison de l'Élevage). Cela permet également d'avoir un conseil technique en fonction des résultats.



* Le 5 juin, Pâturage des intercultures Webinaire pour les éleveurs

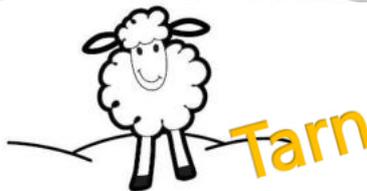
Le pâturage des intercultures consiste à valoriser les couverts végétaux, les repousses de cultures ou les adventices en place dans une parcelle entre deux cultures. Cette pratique peut être mise en place au sein d'une même ferme qui comprend des ateliers de productions animales et végétales, ou sous forme de partenariat entre éleveurs et céréaliers. Durant 3 ans, la Maison de l'Élevage du Tarn a participé au projet Inter-AGIT+ qui visait à étudier ces pratiques, suivre des parcelles d'intercultures pâturées, élaborer des outils pour les éleveurs,...



Si vous êtes intéressé par le sujet, vous pouvez participer au webinaire de clôture le 5 juin de 13h30 à 14h30 en vous inscrivant grâce au flash code ci contre. Vous pouvez également retrouver toutes les informations sur le projet et les résultats obtenus sur <https://idele.fr/interagit/>.



Le feuillet du moutonnier



AGENDA (suite)

* Le 7 et 8 juin, « Roquefort en fête »

Rendez-vous pour la 3ème édition de « Roquefort en fête » à l'occasion des 100 ans de l'AOP Roquefort. Cette fête mettra à l'honneur le fromage mais également les éleveurs et les brebis sans qui rien ne serait possible.

Tout le week-end sont organisés des rendez-vous gourmands avec la présence de grands chefs, un marché de Pays et un concours... Mais également des animations, des concerts et des spectacles pour toute la famille ! Tous le programme et les informations sur : <https://roquefort-en-fete.fr>



* Le 3 et 4 septembre, Tech-Ovin à Bellac

C'est le rendez-vous des acteurs du monde ovin qui a lieu une fois tous les 2 ans. Le salon s'articule autour d'animations techniques, de conférences et d'exposants spécialisés.

Concours Berger Futé

Participez au concours « Berger Futé » dans le cadre de la 14ème édition de Tech-Ovin. Il a pour objectif de récompenser et de promouvoir les astuces mises en place sur les exploitations.

Ce terme astuce, regroupe tous les outils imaginés par les éleveurs ovins, à un niveau individuel comme collectif, dans le but d'améliorer l'efficacité du travail et les performances de l'élevage, et/ou de réduire la pénibilité des tâches. Ce concours est doté de 2 000 € de prix qui seront partagés entre les auteurs des 3 meilleures astuces. Dossier d'inscription sur le site <https://www.techovin.fr/>



L'arthrite est une inflammation de l'articulation. Elle peut être accompagnée d'une déformation de l'articulation, avec une réaction douloureuse et l'accumulation de liquide synovial. Ces arthrites apparaissent le plus souvent sur des agneaux âgés de plus de 15 jours mais la contamination a eu lieu dès la 1ère semaine de vie de l'agneau ! Le germe responsable de l'infection pénètre par une plaie (ombilic, pose de boucles, queue, ...), passe dans la circulation sanguine et se dissémine dans l'organisme (polyarthrite, abcès sur divers organes,...).

Trouver la cause de l'infection permet de traiter au mieux et de mettre en place des moyens de prévention. Il peut être nécessaire d'envoyer un agneau atteint (non traité) au laboratoire pour euthanasie et recherche bactériologique ou virologique. Un antibiogramme permet de vérifier la sensibilité de la souche dans le cas d'une bactérie. Il est recommandé d'associer un anti-inflammatoire au traitement antibiotique pendant 8 à 10 jours (consultez votre vétérinaire)

Les arthrites à Rouget

La bactérie responsable des arthrites à rouget est une bactérie omniprésente, responsable de zoonose (classée comme maladie professionnelle). Elle est de plus en plus rare mais la morbidité peut atteindre les 50 %.

La forme aiguë de la maladie se traduit par de la fièvre et une douleur articulaire sans déformation. A l'autopsie, le liquide articulaire est trouble, brunâtre ou verdâtre, fibrineux et non purulent. L'évolution va vers une forme chronique si l'animal n'est pas traité.

Privilégier la prévention

Le meilleur moyen de lutter contre les arthrites reste les mesures de prévention !

S'assurer que l'agneau boive un colostrum de qualité (au moins 150 ml / kg) dans ses 1ers jours

- L'environnement et la litière doivent être propres. En période d'agnelage, pailler au minimum quotidiennement (minimum 1kg de paille par brebis et par jour).
- La désinfection du nombril doit être réalisée dans les 15 minutes suivant la naissance.
- Une bonne hygiène lors des interventions sur les agneaux est indispensable. Notamment lors de la pose de boucles : stocker les boucles à l'abri de la poussière, bien désinfecter la boucle et l'oreille au moment de la pose.

Pour toutes désinfections (ombilic, boucles,...), si vous utilisez un produit de trempage, n'oubliez pas de changer la solution tous les 10 à 20 trempages.



Dans ce cas, il y a une déformation et une ankylose de l'articulation.

Il existe aussi des formes de Rouget cutanées ou cardiaques. Cette dernière entraîne des retards de croissance, voire la mort de l'animal.

A retenir si vous êtes touché par des arthrites à Rouget : ne pas hésiter à vacciner ! Le vaccin est efficace et peu cher. A faire en fin de gestation.

PREDATION

De nouvelles zones concernées en 2025

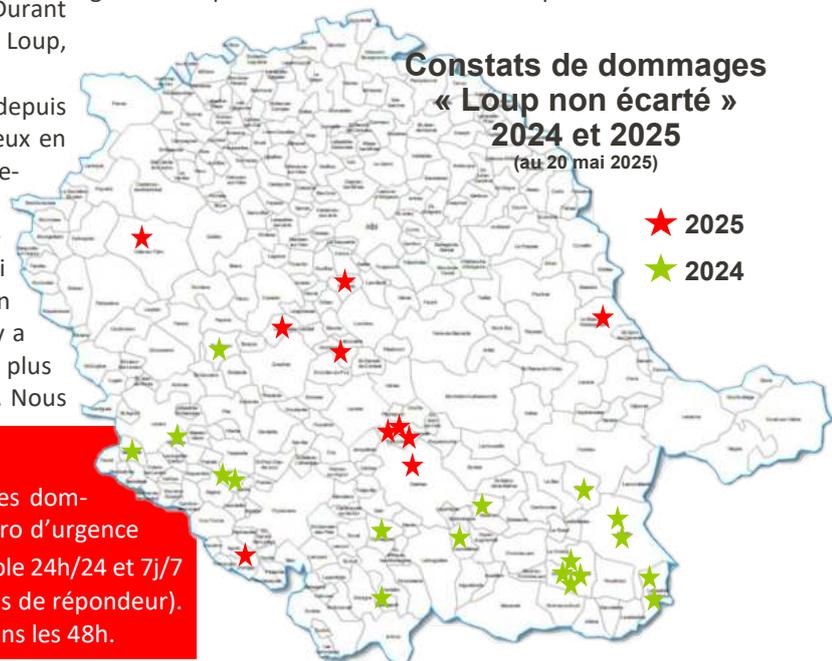


1 Actualités des attaques

Depuis fin 2023, les attaques ne sont plus localisées sur le Sud-Est du Tarn et les zones de plaines ne sont pas épargnées. Durant l'hiver 2025, différents constats de dommages attribués au Loup, ont été recensés dans le centre du département.

Petit rappel : cinq loups ont été génétiquement identifiés depuis six ans sur le Tarn : un sur le Caroux, un sur le Somail, deux en Montagne Noire (dont un qui ne donne plus signe de vie depuis 2 ans) et un sur le Vaurais. Ce sont tous des mâles d'origine Italo-Alpine. Du matériel génétique a été prélevé par l'OFB cet hiver dans le centre du Tarn, pour savoir si nous avons affaire à un nouvel individu (potentiellement un 6ème loup). Il faut savoir que depuis 2 ans maintenant, il y a des meutes sur la Lozère et de la reproduction. De plus en plus d'individus isolés risquent de traverser notre département. Nous

ne pouvons que vous conseiller de commencer à protéger vos troupeaux. De plus, ayez le réflexe d'appeler le numéro d'urgence dès que vous retrouvez un animal prédaté !



Rappel : Numéro d'urgence

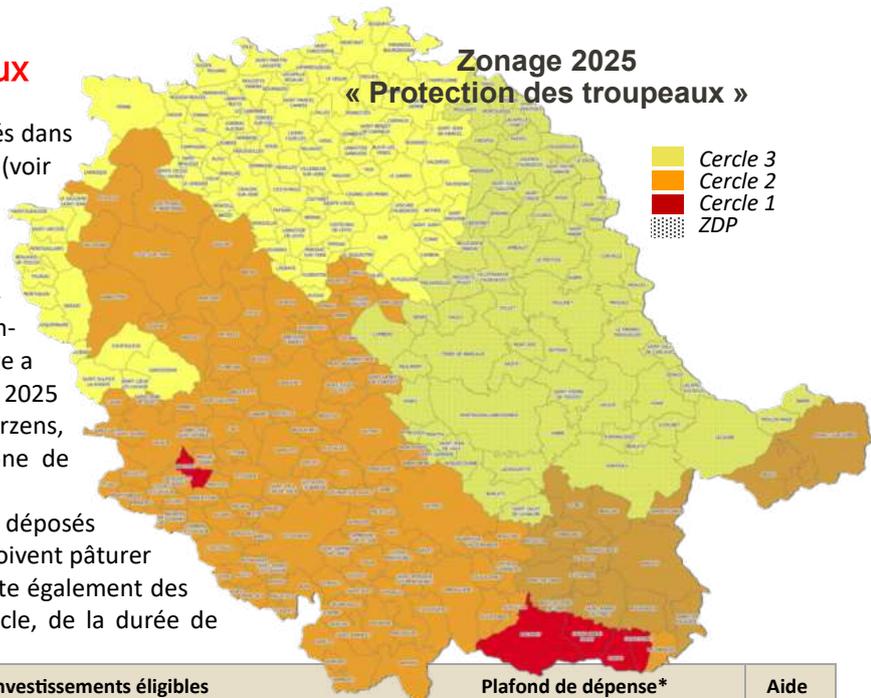
Votre troupeau a subi une attaque ? Quels que soient les dommages, **où que vous soyez dans le Tarn**, appelez le numéro d'urgence dans les 72 heures : **05 81 27 52 84**. Numéro disponible 24h/24 et 7j/7 (laisser un message avec vos coordonnées complètes en cas de répondeur). Un agent de l'OFB viendra faire un constat de dommage dans les 48h.

2 Aides à la protection des troupeaux

Pour rappel, les éleveurs ovins et caprins peuvent être aidés dans la mise en place de mesures de protection des troupeaux (voir ci-dessous : chiens de protection, clôtures, surveillance).

Ces aides sont fonction de la commune et du zonage en cercles. Petit rappel : ce zonage en « cercles » est validé par un arrêté préfectoral et dépend des indices de présence, ainsi que du niveau de prédation subi sur la commune pendant 2 années consécutives. Pour 2025, le zonage a été modifié au mois de mai au vu des attaques de l'hiver 2025 (voir carte ci-contre). Cinq communes sont en cercle 1 (Marzens, Mazamet, St Amans Sout, Albine et Sauveterre). La zone de cercle 2 s'élargit sur tout le centre Tarn.

Attention, les dossiers de demande d'aide doivent être déposés avant le 31 juillet 2025. Pour être éligibles, les troupeaux doivent pâturer au minimum 30 ou 90 jours en fonction des cercles. Il existe également des plafonds de dépense globale calculés en fonction du cercle, de la durée de pâturage, du type de conduite et du nombre de brebis !



La Maison de l'Élevage du Tarn en collaboration avec la FDO peut vous aider à remplir et déposer ces dossiers de demandes d'aides.
Informations au 05.63.48.83.16

	Investissements éligibles	Plafond de dépense*	Aide
Chiens Cercle 1, 2 et 3	Achat	375 € / chien	80 %
	Entretien - Stérilisation	815 € / chien / an - 250 € / chien	80 %
	Suivi d'expert	2 000 € / an	100%
Parcs électrifiés Cercle 1 et 2	Parcs électrifiés fixes ou mobiles, systèmes d'électrification et appareils de contrôle.	Plafonds pluriannuels de 13000 €	80 %
		(Cercle 2) à 31 500 € (Cercle 1)	
Surveillance Cercle 1	Surveillance effectuée par l'éleveur	Forfait / jour 30.75 €	80 %

* Attention : il existe des plafonds de dépense globale calculés en fonction du cercle, de la durée de pâturage, du type de conduite et du nombre de brebis !

PRATIQUE

Un couloir de tri pour les agneaux

Un outil indispensable !

Vous avez des cornadis pour les brebis ? Un couloir de tri pour les agneaux est tout aussi indispensable ! Il permet de trier les agneaux pour la vente, d'intervenir sur les agneaux et les agnelles (traitement, vaccination...) et de faciliter le chargement des agneaux (en fonction de sa position dans la bergerie). Avec ou sans système de pesée, c'est un outil incontournable pour se faciliter la vie et améliorer ces conditions de travail sur une tâche effectuée parfois toutes les semaines, dès qu'il y a des agneaux. Chez de nombreux éleveurs, cela améliore aussi l'efficacité du tri des agneaux !

Comment construire un couloir de tri ?

Le couloir doit être situé proche du parc à agneaux ou à l'intérieur. Il nécessite une surface variable selon le mode de concep-

tion de 15 à 70 m².

Il faut prévoir :

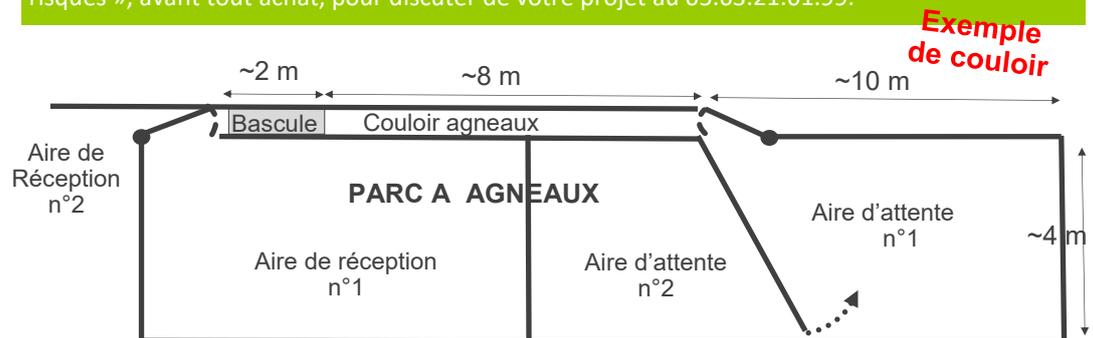
- Une aire d'attente qui se présente sous forme d'un entonnoir, ou d'un camembert, pour alimenter le couloir de tri. Cette aire peut être directement dans le parc à agneaux.
- Un couloir de 32 cm de large, de 5 à 7 m minimum de longueur (sans compter une bascule de pesée) et d'une hauteur de 0.9 m avec des parois pleines. Plus le couloir est long et plus il est efficace.
- Une porte de tri/arrêt en bout de couloir avec une ou deux aires de réceptions. Cette aire peut également être dans le parc à agneaux.

Son coût est variable en fonction des équipements et de la part d'auto-construction, mais l'investissement reste très modéré.



Vous êtes intéressé ? Il existe des aides...

La Maison de l'Élevage du Tarn peut vous accompagner pour la conception de cet aménagement. La MSA propose également une aide financière pour ce type d'équipement qui améliore les conditions de travail. N'hésitez pas à contacter le service MSA « Prévention des risques », avant tout achat, pour discuter de votre projet au 05.63.21.61.99.

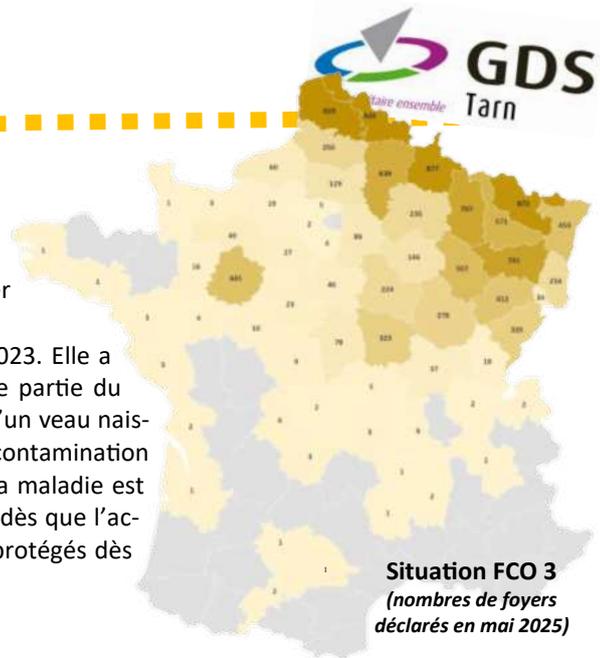


1 1er cas de FCO 3 dans le Tarn

Nous vous rappelons que différents sérotypes de FCO circulent aujourd'hui.

Durant l'été 2023, un nouveau variant de FCO sérotype 8 a été identifié en Aveyron. Ce variant a fortement touché le Tarn en 2023 et 2024. Depuis le 1er août 2024, 172 cheptels ovins ont été déclarés foyers FCO 8 dans le Tarn.

L'épidémie de FCO sérotype 3 a, elle, débuté aux Pays Bas en septembre 2023. Elle a atteint le Nord de la France l'été dernier et s'est propagée sur une grande partie du pays. Le 1er cas de FCO 3 a été détecté début mai dans le Tarn. Il s'agissait d'un veau naissant, ce qui signifie que l'infection a certainement eu lieu in utero et que la contamination de la vache a dû se faire en fin d'automne. Ce 1er cas détecté signifie que la maladie est bien présente sur notre territoire et risque malheureusement de progresser dès que l'activité vectorielle reprendra. Il est donc primordial que les troupeaux soient protégés dès aujourd'hui.



2 Gratuité et disponibilités des vaccins

Vaccins FCO 3

Rappelons que l'Etat avait mis à disposition durant l'automne 2024 du vaccin FCO 3 gratuit pour les éleveurs ovins et bovins. Ce stock « Etat gratuit » est épuisé depuis le 17 janvier dernier. Aujourd'hui, les vaccins FCO 3 sont disponibles mais à la charge des éleveurs. A ce jour, il n'y a pas de problème d'approvisionnement pour ces vaccins.

Disponibilité des vaccins FCO au 13/05/2025 (Source GDS France)

Vaccin	Maladie	Mise en marché	Disponibilités	
BTV PUR 8	FCO 8	AMM	Boehringer Ingelheim	
BTV PUR 4-8	FCO 4-8			Inovet
Syvazul 4-8				
Bluevac 4-8	FCO 8	Melchior	Doses disponibles	
Bluevac 8				
Bultavo 3	FCO 3	ATU	Boehringer Ingelheim	Doses disponibles
Bluevac 3		AMM	Melchior	Doses disponibles courant juin à précommander dès à présent
Syvazul 3			Inovet	Doses disponibles uniquement pour l'espèce ovine
Bluevac 1	FCO 1	Melchior	Doses disponibles courant juin.	

Vaccins FCO 8 Ovins et FCO 1 payés par l'Etat

Le 7 avril dernier, l'Etat annonçait dans un communiqué de presse qu'il lançait un marché public afin de mettre à disposition gratuitement en juillet 2025 :

- du vaccin FCO 8 pour les ovins uniquement (7 millions de doses seraient commandées pour la France).
- du vaccin FCO 1 pour anticiper la progression de la maladie présente en Espagne. Ces vaccins seraient pour les cheptels des départements suivants : Pyrénées-Atlantiques, Landes, Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Aude et Pyrénées Orientales.

Ces vaccins seront à commander par les vétérinaires sanitaires cet été à la demande des éleveurs.

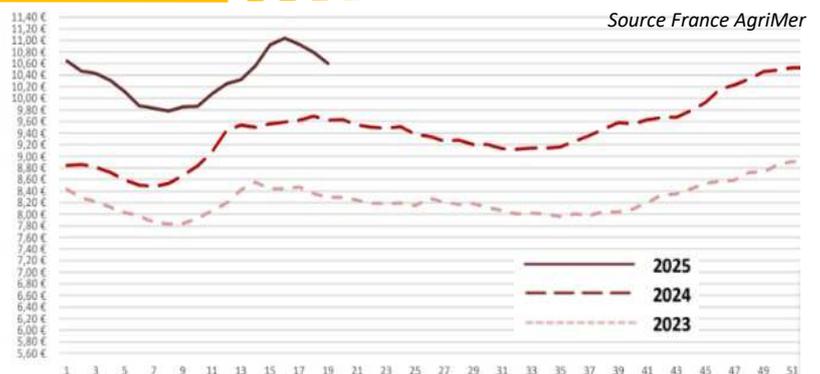
Disponibilité des vaccins chez votre vétérinaire ?

Aujourd'hui, il existe de nombreux vaccins disponibles sur le marché privé. Pour rappel, les tarifs ne sont pas encadrés. Nous vous rappelons qu'il convient de (pré)commander les doses nécessaires auprès de votre vétérinaire, afin que ces derniers puissent les commander auprès des centrales d'achat ou des laboratoires en fonction de la situation.

MARCHES

Cotation de l'agneau français

Le cours de l'agneau français a été fixé à 10.60 €/kg carcasse entrée abattoir début mai (semaine 19). La hausse du cours a été spectaculaire fin mars début avril pour dépasser les 11 € à Pâques, période où la demande a été très forte. Malgré le repli traditionnel d'après Pâques, la cotation reste soutenue comparée aux années précédentes car l'offre française est modeste. La production française de viande ovine est en baisse pour la troisième année consécutive (-6.5 % par rapport à 2023): à la sécheresse de l'été 2022 sont venues s'ajouter les conséquences de la FCO.



Plus d'infos ?

Service Ovin de la Maison de l'Élevage
05.63.48.83.16 ou accueil@eleveage-tarn.fr
www.eleveage-tarn.fr



Maison de l'Élevage Tarn



GDS Tarn

